



Guide pratique des conservatoires parisiens



www.conservatoires.paris.fr

Les
conservatoires
de Paris

Bienvenue au conservatoire !

Lieux d'épanouissement, de passion, d'exigence et de créativité, les conservatoires de la Ville de Paris ont pour mission de dispenser un enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre conduisant à une pratique autonome.

L'enseignement est centré sur l'acquisition des langages artistiques et des techniques propres à chaque spécialité. Il permet d'enrichir la culture de chacun par l'expérimentation. Les enseignants veillent à l'épanouissement des élèves et les accompagnent dans leur projet artistique.

Ouverts sur le monde, les conservatoires participent à la vie culturelle de leur territoire en proposant des manifestations qui permettent aux élèves de se construire, d'explorer, de s'affirmer et de mettre en œuvre les compétences artistiques acquises. À ce titre, la participation aux événements programmés par les conservatoires fait partie intégrante de leur formation.

Les informations concernant les cursus spécifiques portés par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ida Rubinstein sont disponibles sur la page dédiée au CRR du site des conservatoires de Paris (www.conservatoires.paris.fr/conservatoires/crr).

plateau
expression concert spectacle
PASSION partition corps PARTAGE
compositeur quartier transversalité
ART MUSIQUE plaisir
collectif orchestre conservatoire
ouverture DANSE PARIS chant
instrument monde énergie
voix THÉÂTRE
jouer créativité arrondissement
mouvement public pratiquer auteur
chorégraphie texte création



Sommaire

| | |
|---|----|
| La danse au conservatoire | 3 |
| La musique au conservatoire | 5 |
| Le théâtre au conservatoire | 9 |
| Les cursus spécifiques en milieu scolaire | 11 |
| Accessibilité universelle | 12 |
| Prévention des violences sexistes et sexuelles | 12 |
| Fonctionnement des conservatoires | 13 |
| Demandes d'inscription | 15 |
| Facturation | 19 |

La danse au conservatoire

L'enseignement de la danse dans les conservatoires de la Ville de Paris s'adresse aux jeunes de 5 à 26 ans. Il s'articule autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires. Certains conservatoires proposent une offre de formation plus approfondie dans certaines disciplines. Toute pratique artistique est le fruit d'un investissement personnel. Les élèves sont amenés, tout au long de leur parcours, à se produire sur scène. Le parcours-étude est structuré en trois cycles. Un examen de fin de cycle permet de passer d'un cycle à l'autre.

ORGANISATION DES PARCOURS - ÉTUDES (CURSUS) ORGANISÉS EN 3 CYCLES

| CYCLES | PARCOURS | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------|---------------------|---|
| Eveil : à 5 ans | Eveil-Initiation à la danse | 1 cours de danse | 45 mn | Orientation selon le choix de l'élève sur conseil de l'équipe pédagogique |
| Initiation 1 : à 6 ans | | | 1h | |
| Initiation 2 : à 7 ans | | | | |

| CYCLES | PARCOURS | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|--|---|--|---------------------|--|
| 1er cycle durée : 3 à 5 ans Accès à partir de 8 ans | Dominante (Classique, Contemporaine ou Jazz) | Discipline dominante | 2h30 à 3h45** | En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle |
| | | Discipline complémentaire (facultative ou obligatoire selon le projet pédagogique de l'établissement) | 1h15 à 1h45* | |
| | Mixte | 2 disciplines au choix | 2h30 à 3h45* | |

**volume hebdomadaire selon le niveau et les conservatoires



| CYCLES | PARCOURS | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|---------------------------------|--|---|-------------------------------|---|
| 2ème cycle durée : 3 à 5 ans | Dominante (Classique, Contemporaine ou Jazz) | Discipline dominante | 3h minimum | En cours de cycle : contrôle continu |
| | | Discipline complémentaire (facultative ou obligatoire selon le projet pédagogique de l'établissement) | 1h30 | |
| | | Enseignements complémentaires (facultatifs) | Durée selon l'enseignement | |
| | Cursus renforcé classique, contemporain ou jazz | Discipline dominante | 4h30 minimum | Examen de fin de cycle |
| | | Discipline complémentaire | 1h15 minimum | |
| | | Enseignements complémentaires | Durée selon l'enseignement | |

| CYCLES | PARCOURS | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|---------------------------------|--|---|-------------------------------|---|
| 3ème cycle durée : 3 à 5 ans | Dominante (Classique, Contemporaine ou Jazz) | Discipline dominante | 4h minimum | En cours de cycle : contrôle continu |
| | | Discipline complémentaire (facultative ou obligatoire selon le projet pédagogique de l'établissement) | 1h30 minimum | |
| | | Enseignements complémentaires | Durée selon l'enseignement | |
| | Cursus intensif classique, contemporain ou jazz | Discipline dominante | 8h | En cours de cycle : contrôle continu |
| | | Discipline complémentaire | 3h | |
| | | Enseignements complémentaires | 1h30 minimum | |

Les conservatoires parisiens, c'est aussi du hip-hop, des danses de caractère, des danses traditionnelles... Retrouvez toutes les disciplines enseignées sur le site des conservatoires de la Ville de Paris www.conservatoires.paris.fr

Les informations concernant les cursus spécifiques portés par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ida Rubinstein sont disponibles sur la page dédiée au CRR du site des conservatoires de Paris (www.conservatoires.paris.fr/conservatoires/crr).

La musique au conservatoire

L'enseignement de la musique s'adresse aux jeunes à partir du CE1 et, en fonction des disciplines, l'entrée au conservatoire pour les non-débutants et non-débutantes peut s'envisager jusqu'à 30 ans (cf. tableau limite des âges). Dès les premiers apprentissages, les élèves sont initiés à une pratique musicale et participent à des projets collectifs. Ils acquièrent aussi une culture musicale. Le parcours-étude est structuré en trois cycles.

Toute pratique artistique est le fruit d'un investissement personnel. Les élèves sont amenés, tout au long de leur parcours, à se produire sur scène. Un examen de fin de cycle permet de passer d'un cycle à l'autre.

ORGANISATION DES PARCOURS - ÉTUDES (CURSUS) ORGANISÉS EN 3 CYCLES

| CYCLES | FILIÈRES | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|---|---|---|---------------------|---|
| 1er cycle (durée : 4 à 5 ans) Accès à partir du CE1 à la rentrée 2025/2026 | Filière instrumentale | Cours d'instrument* | 30 mn | En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle |
| | | Formation musicale | 1h | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Chorale ou orchestre à partir de la 3ème année | 45 mn 1h30 | |
| | Filière voix | Chant choral | 1h30 | |
| | | Formation musicale chanteur | 1h | |
| | | Technique vocale en petits groupes (à partir du CE2 et sur test) | 1h | |
| | AMPIC (Apprentissage de la Musique par une Pratique Instrumentale Collective) | Instrument en ensemble et formation musicale | 1h30 | En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle pour intégrer la filière instrumentale en 2ème cycle |
| | | Cours d'instrument (2 à 4 élèves) | 1h30 | |

*ou atelier de découverte instrumentale en première année selon les conservatoires



| CYCLES | FILIÈRES | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|--|-----------------------|------------------------------------|--|--|
| 2ème cycle (durée : 4 à 5 ans) | Filière instrumentale | Cours d'instrument | 30 mn 40 mn à partir de la 3ème année | En cours de cycle : contrôle continu |
| | | Formation musicale | 1h30 à 2h* | |
| | | Orchestre | 1h à 2h* | Examen de fin de cycle |
| | Filière voix | Ensemble vocal | 2 à 3h* | |
| | | Formation musicale chanteur | 1h30 | |
| | | Technique vocale en petits groupes | 1h | Examen de fin de cycle Orientation possible en chant lyrique sur audition |

| CYCLES | FILIÈRES | ENSEIGNEMENTS | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|--|-----------------------|------------------------------------|--|---|
| 3ème cycle (durée : 3 à 4 ans) | Filière instrumentale | Cours d'instrument | 45 mn | En cours de cycle : contrôle continu (dossier personnel) |
| | | Formation musicale | Obligatoire pour une orientation en cycle spécialisé | |
| | | Ensemble instrumental | 1h à 3h* | |
| | Filière voix | Ensemble vocal | 2 à 3h* | Examen de fin de cycle CEM (Certificat d'Etudes Musicales) : projet personnel, orientation en cycle spécialisé possible après un examen d'admission |
| | | Formation musicale chanteur | 1h30 | |
| | | Technique vocale en petits groupes | 1h | |

*volume hebdomadaire selon le niveau et les conservatoires

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉTUDES MUSICALES

Pour certains enseignements spécifiques (jazz, musique ancienne, musiques actuelles..) les parcours-études peuvent s'organiser différemment. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au règlement des études musicales disponible sur conservatoires.paris.fr (cf. QR code) ou vous adresser à votre conservatoire d'arrondissement.

Les informations concernant les cursus spécifiques portés par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ida Rubinstein sont disponibles sur la page dédiée au CRR du site des conservatoires de Paris (www.conservatoires.paris.fr/conservatoires/crr).





Âge maximum d'admission dans chaque cycle

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année en cours

| Enseignements | Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3 | Cycle spécialisé |
|---|--|---------|---------|------------------|
| Violon, violoncelle, piano | 12 ans | 16 ans | 20 ans | 22 ans |
| Flûte, hautbois, clarinette, saxophone, alto, guitare, harpe, accordéon | | | | |
| Cor, trompette, percussions | 14 ans | 18 ans | 22 ans | 25 ans |
| Trombone, tuba, basson, euphonium, saxhorn | | 22 ans | | |
| Flûte piccolo, cor anglais, clarinette basse, trombone basse, marimba | | 23 ans | | 26 ans |
| Contrebasse | | 25 ans | | |
| Clavecin, traverso, flûte à bec, cor naturel, sacqueboutie, viole de gambe, violon baroque, alto baroque, violoncelle baroque, luth/théorbe, claviers anciens | 22 ans | 24 ans | 26 ans | 28 ans |
| Formation musicale | Âge maximum identique à l'âge maximum de l'instrument pratiqué | | | 30 ans |
| Filière voix enfants | 12 ans | | | |
| Filière voix adolescents | 16 ans | | | |
| Chant lyrique | 24 ans | 26 ans | 28 ans | 30 ans |
| Orgue | | 28 ans | | |
| Jazz | 24 ans | 26 ans | | 28 ans |
| Musiques traditionnelles | | 30 ans | | |
| Accompagnement piano | 26 ans | 27 ans | | 28 ans |
| Ecriture, orchestration, analyse, histoire de la musique, composition, composition électroacoustique, informatique musicale, MAO, direction d'orchestre, direction de chœur | | 28 ans | | 30 ans |



Le théâtre au conservatoire

L'enseignement du théâtre dans les conservatoires de la Ville de Paris s'adresse aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes.

L'objectif général de l'enseignement est de permettre à chacun l'acquisition des outils, savoirs faire, savoirs être, nécessaires à une pratique théâtrale autonome.

L'apprentissage du théâtre dans les conservatoires parisiens s'inscrit pleinement dans les réalités du théâtre d'aujourd'hui.

Toute pratique artistique est le fruit d'un investissement personnel. Les élèves sont amenés, tout au long de leur parcours, à se produire sur scène. L'accès au parcours découverte et au parcours initiation se fait sur tirage au sort pour les débutants et débutantes.

ORGANISATION DU PARCOURS D'APPRENTISSAGE THÉÂTRE

| CYCLES | ÂGE | ENJEUX | VOLUME HEBDOMADAIRE | ÉVALUATION |
|---|----------------|---|---------------------|---|
| Parcours découverte (1 à 4 ans) | de 11 à 14 ans | Découverte de l'art du théâtre par la pratique collective | 2h | Evaluation continue, orientation sur décision de l'équipe pédagogique |
| Parcours Initiation (1 à 3 ans) | de 15 à 17 ans | <ul style="list-style-type: none">• Approche des fondamentaux du jeu d'acteur• Ouverture vers les répertoires | 3h | |
| 1er cycle (1 an) | de 17 à 21 ans | <ul style="list-style-type: none">• Ouverture et engagement• Les fondamentaux de l'acteur• Interprétation | de 4h à 6h* | Evaluation continue, orientation en 2ème cycle sur décision de l'équipe pédagogique |
| 2ème cycle (2 ans) | de 18 à 26 ans | <ul style="list-style-type: none">• Approfondissement• Interprétation | de 6h à 8h* | En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle AET (Attestation d'Études Théâtrales) |
| 3ème cycle (1 an) | de 18 à 26 ans | <ul style="list-style-type: none">• Perfectionnement• Développement de l'autonomie• Projets personnels | de 8h à 10h* | En cours de cycle : contrôle continu Examen de fin de cycle CET (Certificat d'Études Théâtrales), orientation possible en cycle spécialisé |

*volume hebdomadaire selon le niveau et les conservatoires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le règlement des études théâtrales disponible sur conservatoires.paris.fr (cf. QR code) ou vous adresser à votre conservatoire d'arrondissement.

Les informations concernant les cursus spécifiques portés par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ida Rubinstein sont disponibles sur la page dédiée au CRR du site des conservatoires de Paris (www.conservatoires.paris.fr/conservatoires/crr).





Cursus spécifiques en milieu scolaire CHA/S2TMD/Classes dites à "double-cursus"

Afin de permettre aux élèves de suivre un enseignement artistique approfondi (en danse, musique ou théâtre), la Ville et l'Académie de Paris ont développé plusieurs types de dispositifs permettant des aménagements du temps scolaire et un enseignement artistique dans la discipline sollicitée.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHA) EN DANSE (CHAD), MUSIQUE (CHAM), THÉÂTRE (CHAT)

Les CHA fonctionnent selon le principe de temps d'enseignements artistiques intégrés au temps scolaire, les élèves étant libérés plusieurs demi-journées par semaine. Ce dispositif est construit en partenariat entre une école ou un collège et un conservatoire.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - SÉRIE « SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE » (S2TMD)

Cette série technologique permet à des élèves de suivre une formation incluant une dimension chorégraphique, musicale ou théâtrale importante. Construite en partenariat entre un lycée et un conservatoire, elle offre des emplois du temps aménagés de telle sorte que les lycéens et lycéennes puissent suivre leur formation artistique au sein de l'établissement partenaire dans les meilleures conditions possibles.

LES CLASSES DITES À DOUBLE-CURSUS EN DANSE OU MUSIQUE

Ces classes s'adressent aux élèves désireux de concilier un enseignement artistique approfondi, un volume de pratique hebdomadaire important et une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation Nationale grâce à un aménagement de l'emploi du temps. L'admission en classe à « double-cursus » est conditionnée à la réussite aux tests d'entrée au CRR de Paris (Conservatoire à Rayonnement Régional). Les enseignements sont dispensés au Conservatoire à Rayonnement Régional - Ida Rubinstein (CRR) pour la musique. Pour la danse, les enseignements sont dispensés au CRR pour les 3 disciplines, au CMA Centre pour la danse classique et au CMA I2 pour la danse contemporaine.

Toute inscription en double cursus est double, cela signifie qu'il faut s'inscrire au conservatoire et sur le site du rectorat.

Pour plus d'informations sur les cursus spécifiques en milieu scolaire, veuillez vous référer à la page dédiée sur conservatoires.paris.fr (cf. QR code) ou vous adresser à votre conservatoire d'arrondissement.



Accessibilité universelle

CONSERVATOIRES ET HANDICAP : PARIS VOUS ACCOMPAGNE

Enfant, jeune adulte, adulte en situation de handicap, atteint de maladie invalidante ou nécessitant des besoins particuliers, les conservatoires vous accompagnent dans votre pratique artistique.

Dans chaque Conservatoire, un référent ou une référente handicap est à votre écoute pour :

- vous informer sur les parcours et cursus de pratique artistique des conservatoires (possibilités d'aménagements, ½ temps, cours supplémentaires...) ;
- vous orienter ;
- vous accompagner durant tout votre parcours.

Vous pouvez signaler les besoins spécifiques et demander des adaptations particulières lors de l'inscription pédagogique au conservatoire.

Prévention des violences sexistes et sexuelles

GUIDE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) DANS LES CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans la prévention et la lutte contre les VSS, de façon significative et durable.

La Direction des affaires culturelles s'inscrit pleinement dans ce dispositif et a mis en place un plan de lutte autour de quatre axes structurants : la prévention, la détection, le signalement et le traitement.

Dans chaque conservatoire, les membres de l'équipe de direction sont vos référents VSS.

Pour plus d'informations sur la prévention des VSS, veuillez vous référer à la page dédiée sur conservatoires.paris.fr (cf. QR code) ou vous adresser à votre conservatoire d'arrondissement.



Fonctionnement des conservatoires

VOS INTERLOCUTEURS

La directrice ou le directeur du conservatoire définit les grandes orientations du projet d'établissement, assure l'organisation des études et contrôle leur exécution. Elle est responsable des questions administratives, logistiques, budgétaires, pédagogiques et artistiques de son établissement, et en assure son bon fonctionnement, ou il ou elle est secondé-e dans ses missions par :

- Le ou la secrétaire général-e qui a pour mission de coordonner les services dans tous les aspects relevant des domaines administratif, budgétaire et logistique ;
- Le ou la conseiller-e aux études qui est en charge du suivi pédagogique des élèves et des relations avec les parents, en lien avec les équipes pédagogique et administrative.

Les enseignant-es ont pour mission l'épanouissement artistique des élèves qui leur sont confiés. Ils sont responsables des enseignements dispensés et du suivi des élèves.

Les chargé-es de scolarité de chaque conservatoire peuvent vous renseigner sur les inscriptions, réinscriptions, démissions...

Pour connaître vos interlocuteurs, veuillez consulter la page dédiée de votre conservatoire sur conservatoires.paris.fr.

DOUBLE INSCRIPTION

La possibilité de s'inscrire simultanément dans deux cursus peut être acceptée :

1/ dans la même spécialité (danse musique ou théâtre), si les critères suivants sont réunis :

- lorsque l'élève est en 2ème ou 3ème cycle de son premier cursus ;
- en fonction de son implication et de son assiduité dans chacune des disciplines qui le composent ;
- en fonction des places disponibles dans la discipline dominante du deuxième cursus après attribution des places aux réinscrits ; sur décision de la directrice ou du conseiller aux études

2/ dans une spécialité différente de la première, la double inscription peut être proposée :

- aux élèves débutants relevant du tirage au sort ayant mentionné un 2e choix, si des places restent vacantes au sein d'un conservatoire ou du réseau, dans une autre spécialité, après épuisement de la liste d'attente de chaque conservatoire,
- aux élèves déjà inscrits en fonction de leur situation : remplir et signer le formulaire dédié afin d'être contacté en cas de places vacantes dans une autre spécialité que celle de l'inscription principale.

La décision de double-inscription revient à la direction de chaque conservatoire qui évalue les capacités et la motivation de l'élève tout en tenant compte de la scolarité suivie

N.B.- Cette double inscription donne lieu à une double tarification, s'appliquant pour chaque spécialité selon les modalités de facturation en vigueur.

LES DEMANDES DE CONGÉ ET DE TRANSFERT

Les demandes de congé pour interruption totale de la scolarité au conservatoire, de dispense pour interruption d'une des disciplines constitutives du cursus de l'élève ou de transfert dans un autre conservatoire municipal d'arrondissement demeurent exceptionnelles. Sur sollicitation des élèves majeurs ou des parents ou représentants légaux des élèves mineurs, elles sont étudiées par le conservatoire.

Les demandes écrites et justifiées doivent être transmises au CMA d'origine au moment de la réinscription, dans les délais prévus à cet effet et précisés dans les modalités d'inscription et de réinscription disponibles sur le site www.paris.fr.

ASSIDUITÉ - ABSENCES DES ÉLÈVES

Toute absence d'élève doit être justifiée par un motif réel et sérieux, essentiellement pour cause de maladie et d'événement scolaire, signalée et confirmée par écrit à l'administration du conservatoire ainsi qu'à l'enseignant concerné dans les meilleurs délais. Trois absences non justifiées remettent en question le maintien d'un élève au conservatoire et conduisent à la réunion du conseil d'orientation. Cette obligation s'applique :

- à l'ensemble des enseignements délivrés, individuels comme collectifs, orchestre, chant choral, musique de chambre, ensembles vocaux, ateliers complémentaires ;
- à toutes les étapes du cursus : enseignement, représentations publiques et examens.

MISE À DISPOSITION DE SALLES AUX ÉLÈVES EN PRATIQUE AUTONOME

Dans le cadre de leur pratique autonome, des salles peuvent être mises à la disposition des élèves du réseau des conservatoires pendant les heures d'ouverture de l'établissement sous réserve de l'accord du directeur. L'élève qui souhaite pouvoir utiliser une salle doit solliciter la mise à disposition auprès du personnel d'accueil et/ou de la scolarité. L'accès est possible, en fonction des disponibilités, sur présentation de la carte d'élève ou d'une attestation d'inscription.

PRÊT D'INSTRUMENTS À TITRE ONÉREUX OU GRACIEUX

Les élèves doivent se munir de leur propre instrument. Le conservatoire dispose cependant d'un parc de petits instruments destinés à la location, prioritairement pour les élèves débutants.

CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le conservatoire est un établissement public dont l'accès est réglementé afin d'assurer la sécurité de tous. Outre le personnel du conservatoire, seuls les élèves sont autorisés à circuler dans les parties communes au-delà de la zone d'accueil ou dans les espaces délimités à cet effet. Sur proposition de l'enseignant, le directeur peut accepter la présence des parents à un ou plusieurs cours. Les parents sont priés de s'identifier auprès de l'accueil.

VIVRE ENSEMBLE

Aucune incivilité ne saurait être tolérée. Le service public repose sur des valeurs dont le respect s'impose à toutes et tous dans l'établissement. Le respect mutuel et la tolérance constituent un des fondements de la vie collective : toute personne fréquentant le conservatoire doit avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis du personnel enseignant et administratif, des élèves, parents d'élèves ou représentants légaux ou tout autre accompagnant d'élèves comme des biens publics de l'établissement. Le non-respect de ces valeurs, dès lors qu'il impacte le bon fonctionnement de l'établissement est susceptible de remettre en cause la poursuite de la scolarité. Par respect du travail d'autrui, l'usage des téléphones portables dans l'enceinte du conservatoire, salles de cours et couloirs n'est pas autorisé, sauf dans les espaces identifiés le cas échéant par chaque établissement. De même, chacun est invité à respecter le calme et le silence nécessaires aux cours, auditions, spectacles et concerts. Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur s'impose à tous :

les mesures et consignes générales nécessaires pour faire face à tout contexte sanitaire particulier, par exemple la pandémie de covid-19,
il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux du conservatoire ou dans la cour, et d'introduire des boissons alcoolisées ou tout autre produit toxique, de consommer des denrées alimentaires (sauf de l'eau) dans les couloirs et les salles de cours, sauf espace spécifique identifié par le conservatoire.

Les Conservatoires de Paris sont régis par un règlement intérieur qui s'applique à tous les usagers.

Demande d'inscription débutants

Danse
à partir de
5 ans

Musique
à partir du
CEI

Théâtre
à partir de
11 ans

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année en cours
La classe prise en compte est celle de la rentrée scolaire prochaine

1: Déposer ma candidature

Les dates de campagnes sont disponibles sur : conservatoires.paris.fr fin janvier

Je m'informe sur les disciplines enseignées dans les conservatoires

Je dépose ma candidature en ligne via Paris Familles ou le portail des conservatoires parisiens

Je fais deux choix maximum (de conservatoires, de filières, ou de spécialités)

2 : Tirage au sort courant juin

Je reçois le résultat par mail ou SMS

Ma candidature est retenue en liste principale

Le conservatoire me contacte fin juin début juillet pour finaliser mon inscription

Je suis sur liste d'attente

Le conservatoire me contactera en fonction des places libérées jusqu'à la mi-novembre

Ma candidature n'est pas retenue

Il existe également les enseignements artistiques en centre Paris Anim' et dans les associations

Si vous changez d'avis et ne souhaitez plus vous inscrire au conservatoire, merci de prévenir votre conservatoire au plus tôt

Demande d'inscription non-débutants

Danse
à partir du
CM1

Musique
à partir du
CE2

La classe prise en compte est celle de la rentrée scolaire prochaine

1 : Déposer ma candidature

Les dates de campagnes sont disponibles sur : conservatoires.paris.fr fin janvier

Je dépose ma candidature en ligne
via Paris Familles ou le portail des
conservatoires parisiens

Je fais deux choix maximum (de
conservatoires, de filières, ou de
spécialités)

2 : Convocation au test d'entrée Début-septembre

Je reçois le résultat par mail ou affichage au conservatoire

Ma candidature est retenue

Je suis admis en fonction
de mon niveau et de la
place disponible
Je finalise mon inscription

Ma candidature n'est pas retenue

Il existe également les
enseignements artistiques
en centre Paris Anim' et
dans les associations

Demande d'inscription théâtre à partir du cycle 1



L'âge est calculé au 31 décembre de l'année en cours

1 : Déposer ma candidature

Les dates de campagnes sont disponibles sur : conservatoires.paris.fr fin-janvier

Je consulte les horaires des enseignements des différents conservatoires

Je dépose ma candidature en ligne via Paris Familles ou le portail des conservatoires parisiens

2 : Convocation à une audition en deux tours Septembre

Ma candidature est retenue

Je suis admis en fonction de mon niveau et de la place disponible
Je finalise mon inscription

Ma candidature n'est pas retenue

Il existe également les enseignements artistiques en centre Paris Anim' et dans les associations



Facturation

FACTURATION DES DROITS D'INSCRIPTION

S'inscrire au conservatoire municipal est un engagement annuel : toute scolarité commencée, même si elle est arrêtée en cours d'année est due en totalité, quelle que soit la présence effective de la personne inscrite, sauf dans certains cas de désistement ou démission (voir ci-dessous).

La facturation est calculée selon le quotient familial et le lieu de résidence (+25% pour les non-parisiens).

La facturation est cadencée en trois échéances aux mois de janvier, mars, avril. Après réception de la première facture, vous disposez de deux mois pour la contester.

1 : DÉSISTEMENT

Si pour des raisons dûment motivées, la scolarité ne peut être poursuivie, il est possible de se désister en adressant un courrier ou un mail circonstancié au conservatoire avant le 1er octobre, afin afin de ne pas être redevable des droits d'inscription. Au regard des explications et justificatifs présentés, le chef ou la cheffe d'établissement ou son représentant ou représentante prononcera le désistement.

Au-delà du 1er octobre, la facturation est due pour l'année complète

2 : DÉMISSION

Pour toute démission signalée au conservatoire avant le 31 décembre par courrier ou mail circonstancié avec justificatifs datés, un remboursement partiel peut être accordé si et seulement si :

- des événements imprévus (maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure) sont survenus entre le 1er octobre et le 31 décembre ;
- une demande de remboursement est transmise à Paris Familles par vos soins, dans un délai maximum de deux mois après l'émission de la facturation.

En revanche, un **congé*** accordé exceptionnellement après le 30 septembre ne permet aucun remboursement.

*cf. p.13 Les demandes de congé ou de transfert

FACTURATION DES ENSEIGNEMENTS EN DANSE

| | Facturation cursus complet danse | Facturation cursus allégé danse | Facturation cursus danse intensif |
|--|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Parcours général ou second cursus | X | | |
| Parcours renforcé | X | | |
| Eveil/Initiation | | X | |
| Discipline seule (hors parcours-étude) | | X | |
| Parcours intensif | | | X |

FACTURATION DES ENSEIGNEMENTS EN MUSIQUE

En règle générale, un enseignement musical est facturé “cursus complet”. A titre dérogatoire ou complémentaire, un cursus allégé peut être facturé, selon le tableau suivant :

| | Facturation cursus complet musique | Facturation “cursus allégé musique” ou “complément de cursus” |
|--|---------------------------------------|---|
| Filière instrumentale | X | |
| Instrument seul (accordé exceptionnellement par l'équipe pédagogique) | X | |
| Filière voix (y compris filière voix-chœur de l'orchestre de Paris) | X | |
| Chant seul (accordé exceptionnellement par l'équipe pédagogique) | X | |
| AMPIC | X | |
| 1 discipline seule (sauf instrument seul ou chant seul) | | X |
| Complément de cursus (ajout cours d'instrument au cours de la première année) | | X |
| 2ème instrument seul (accordé exceptionnellement par l'équipe pédagogique) | | X |
| Discipline seule élève CRR (accordé exceptionnellement par l'équipe pédagogique) | | X |

La pratique du chant chorale adulte et de l'orchestre seul relève d'une facturation spécifique

FACTURATION DES ENSEIGNEMENTS EN THÉÂTRE

| | Facturation cursus complet théâtre | Facturation cursus allégé théâtre |
|----------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Parcours Arts de la Scène | X | |
| Parcours découverte | | X |
| Initiation | | X |
| Conte seul | | X |
| Atelier intergénérationnel | | X |
| Cursus complet théâtre | X | |



www.conservatoires.paris.fr

Les
conservatoires
de Paris